Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-98_2026-DE

2026-98

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
40	0

Date de la convocation
27 mai 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 juin 2026

et publication le 12 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de la culture et des Loisirs de Trébrivan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Philippe Picou – Dorig Le Cras – Pierre-Yves Daniel – Evelyne Minier – Christophe De Quelen

Madame Antonia Sérandour excusée est remplacée par son suppléant Monsieur Philippe Picou
Monsieur Damien Loseille excusé est remplacé par son suppléant Monsieur Dorig Le Cras

Secrétaire de séance : Fabrice Even

Délibération 98.2026 Attribution de subventions au titre de l'exercice 2026 aux associations oeuvrant dans le domaine des services à la population, petite enfance, enfance et jeunesse

La Présidente rappelle que la communauté de communes a conclu divers accords de partenariat avec des associations qui œuvrent dans les secteurs des services à la population, petite enfance, enfance, jeunesse.

Dans le cadre de ces partenariats et selon les accords conclus, la CCKB s'est engagée à cofinancer des postes d'emplois associatifs locaux, à apporter des aides au fonctionnement des structures associatives ou encore des aides à l'équipement. En dehors des interventions contractuelles, la communauté de communes peut, aussi, être appelée à soutenir des expérimentations ou des initiatives ponctuelles entrant dans le cadre de ses politiques « Services à la population, Petite enfance, Enfance, Jeunesse ».

A ce titre, la Présidente propose d'allouer les subventions aux associations partenaires ci-dessous :

Association	Objet et Montant de la demande	Aide 2025 attribuée	Aide 2026 proposée	Observations
AIKB Gouarec	**10 000 €** par application de la convention avec le Département au titre de l'emploi associatif local **(mai 2026 à avril 2030)** Missions du poste : service public (aide aux démarches sociales/administratives),	10 000 €	**14 500 €**	En 2025, programme événementiel instruit dans le cadre de la politique « Culture »

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-98_2026-DE

	loisirs/animations culturelles et point info touristique. **+ 4 500 €** pour le programme annuel événementiel (marchés de Pâques et Noël, marché aux plantes, kermesse, balades mensuelles, après-midi récréatifs, visites de jardins, spectacles musicales, expositions, concours photos, classes de français, groupe de conversation franco-britannique, séances littéraires)			En 2026, instruction transférée dans le cadre de la politique « Services à la population »
Crèche Galipette Carhaix-Plouguer	**6 132 €** pour le soutien au fonctionnement annuel de la crèche associative de Carhaix-Plouguer et pour le maintien des places en faveur des parents du Kreiz Breizh, travaillant sur le secteur de Carhaix-Plouguer. Même grille tarifaire que le Multi accueil de Rostrenen (application du barème national)	6 815 €	**6 132 €**	Attribution sur bilan de fréquentation 2025 pour **3 857 heures présence pour 5 enfants du Kreiz Breizh** (contre 4 368,50 heures pour 7 enfants en 2024), Heures valorisées à hauteur de 1,59 €/h (aide calculée sur la base de 23,5 % du prix plafond CNAF PSU à hauteur de 6,77 € par heure facturée)
SeSam Bretagne pour le PAEJ Oxyjeunes Lorient	**3 000 €** pour le soutien au fonctionnement annuel du Point Accueil Ecoute Jeunes Oxyjeunes du COB, dédié aux jeunes de 11/30 ans et leur entourage familial. Mission : Accueil, soutien et accompagnement des adolescents, jeunes adultes et familles en difficultés sociales, psychologiques ou éducatives. Permanence principale à Carhaix Plouguer + Antennes territorialisées via des locaux mis à disposition par les communes de Rostrenen, Gourin et Pleyben + Permanences d'écoute au sein des établissements scolaires + Accueil ponctuel via mise à dispositions temporaires de locaux. Equipe professionnelle : 1 éducateur spécialisé et 1 psychologue clinicienne En 2025, 25 lieux d'accueils proposés et 12 740 Kms parcourus.	3 000 € pour une demande à hauteur de 6571 €	**3 000 €**	**En 2025,** **454 usagers accueillis** (488 en 2024 et 429 en 2023) **293 nouveaux entrants** (384 en 2024 et 335 en 2023) **1112 entretiens réalisés,** (1220 en 2024 et 1020 en 2023) à 98% avec des jeunes **Domiciliation des jeunes entrants par EPCI** : 27,53 % de Poher Communauté 16,60 % de Roi Morvan Com. **13,36 % du Kreiz Breizh (contre 12,17 % en 2024)** 10,93 % de Pleyben / Châteaulin / Porzay 8,91 % de Hautes Cornouailles 6,48 % de Monts d'Arrée Com.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-98_2026-DE

Cité des Métiers Association Forum des Savoirs Ploufragan	**5 000 €** pour 5 jours d'intervention sur le Kreiz Breizh (ex : permanence du Bus des Métiers, Défi Métiers, animation et exposition autour de métiers spécifiques, atelier « mieux se connaitre pour s'orienter » ou « découverte des métiers en réalité virtuelle », Stage Explorer…) Association départementale, ouverte à tout public, menant des actions d'information et de conseils personnalisés sur les métiers, la formation et l'emploi	3 000 € pour 3 jours	**3 000 €** pour 3 jours	**En 2025** : 2 permanences du Bus **(28 personnes avec 17 entretiens individuels)** + 1 animation Expo « Métiers du Numérique » **(21 participants)** +1 atelier « Mieux se connaitre pour s'orienter » **(10 jeunes)** + 1 atelier « Découverte des métiers en réalité virtuelle » **(5 jeunes)** **Proposition 2026 pour 3 jours** avec 2 permanences de bus + 1 animation Expo « Métiers de la transition écologique » + 1 journée Stage Explorer (3èmes et 2ndes) + 1 atelier « un métier, c'est quoi ? »
Outil en main St Nicolas du Pélem	**1 500 €** pour contribuer sur 2025/2026 aux deux sorties programmées avec atelier d'initiation (janvier 2026, visite d'une biscuiterie avec atelier de fabrication d'une brioche + 1 sortie/atelier à définir en juin). Mission : initier les enfants de 9 à 14 ans aux divers métiers du patrimoine à travers des ateliers encadrés par des bénévoles tous les mercredis après-midi (cuisine, pâtisserie, broderie, couture, art plastique, art floral, menuiserie)	1 500 €	**1 500 €**	Sur l'année 2025/2026, **8 inscriptions** via une adhésion de 57,50 €/enfant (contre 5 en 2024/2025)
Happy Culture, la culture pour tous Trébrivan	**600 €** pour l'acquisition de jeux/jouets dédiés au public enfance/jeunesse. Association qui gère et anime un lieu de vie sociale comprenant une bibliothèque et une ludothèque sur Trébrivan.	600 €	**600 €**	Fréquentation de la ludothèque, les mercredis et samedis, par plusieurs familles ou personnes seules et assistantes maternelles. Animation jeux, les vendredis, sous couvert d'un agrément Education Nationale, auprès des

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 2026-98
ID : 022-242200715-20260603-98_2026-DE

				élèves de l'école maternelle de Trébrivan et élèves de l'école de Locarn +Veillée jeux chaque mois + Fête du jeu en mai.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées :

- 14 500 € en faveur de l'association « AIKB »,
- 6 132 € en faveur de l'association « Crèche Galipette »,
- 3 000 € en faveur de l'association « Sesam Bretagne »,
- 3 000 € en faveur de l'association « Cité des Métiers »,
- 1 500 € en faveur de l'association « Outil en main »,
- 600 € en faveur de l'association « Happy Culture »,

Monsieur Fabrice Even

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.